

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2015

Sous la présidence de Monsieur le MAIRE, Stéphane DEGREMONT, le conseil municipal a pris les décisions suivantes

Création d'une régie de recette

La commune n'a jamais eu de régie de recette pour la location de ces salles, afin de se mettre en conformité avec la loi, et pouvoir ainsi recevoir des espèces et des chèques lors de la location du gîte, du manège et de la grange, Mr le maire propose la création d'une régie de recette.

Il demande au conseil municipal de nommer Madame COUTURIER régisseuse et Madame BAUSIER comme suppléante.

Logo de la commune

La commission communication s'est réunie pour vérifier que les logos envoyés pour participer au concours organisé par la municipalité étaient tous conformes.

Chaque membre présent à la réunion a participé au vote à bulletin secret. C'est le logo N° 6 qui a été choisi.

La personne qui a dessiné le logo ne souhaite pas se faire connaître, par conséquent, le conseil décide d'octroyer la somme de 35.00€ sous forme de carte cadeau au trois logos suivants.

Redevance d'occupation du domaine public

Cette redevance concerne la distribution et le transport du gaz sur le territoire de la commune.

Le montant s'exprime en fonction du linéaire exprimé en mètres arrêté au 31 décembre de l'année précédente

Celle-ci s'élève pour cette année à 186.00€

Tarifs de location du gîte

A la semaine : Basse saison 400.00€ Moyenne saison :450.00€ Haute saison 500.00€

Le week-end : 250.00€

Enfin, il a été décidé que les habitants de la commune bénéficieront d'une réduction de 20%.

